

VIE ASSOCIATIVE

[JEUNESSE]

CHÈQUE DÉCOUVERTE 2017-2018



La mairie de Pontcharra propose pour la rentrée scolaire le chèque découverte aux enfants de Pontcharra, âgés de 6 à 16 ans.

Le chèque sera utilisable auprès de l'école de musique de Pontcharra et des associations de loisirs, sportives et culturelles partenaires.

Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie et sur pontcharra.fr (inscription possible par mél).

Contact : service Vie associative de la mairie. Tél. 04 76 97 11 69.

Mél pour s'inscrire : viassociative@pontcharra.fr

Inscriptions jusqu'au 22 septembre.

[ACTUALITÉ] [AGENDA]

[CULTURE] FESTIVAL THÉÂTRE ARC EN SCÈNE

Du 8 au 16 juillet, l'association Arc en scène organise un festival théâtre au gymnase César Terrier. Renseignements : 07 68 87 96 70.

[CULTURE] STAGE CIRQUE ET CLOWNS

Animé par Jean-Luc Aache, le stage aura lieu du lundi 17 au vendredi 21 juillet, au gymnase César Terrier. Tarif : 60€/enfants (adhésion et assurances incluses). Inscription : 06 77 85 74 92 ou labamboche@yahoo.fr.

[LOISIRS] GRÉSIVAUDAN VAPEUR CLUB : TRAIN À VAPEUR

L'association propose une animation train à vapeur au 512, rue Jean Pellerin samedi 29 juillet, samedi 26 août ainsi que tous les derniers samedis du mois jusqu'en octobre, de 14h à 18h. Gratuit.

[CULTURE] UNIVERSITÉ INTERCOMMUNALE DU GRÉSIVAUDAN

Brochure disponible à la mairie, la médiathèque, la librairie et l'office de tourisme. À Pontcharra, est proposé un cours sur les roches et minéraux (huit cours, deux sorties). Les inscriptions sont lancées. Renseignements sur le site : www.uicg.fr

[AGENDA]

Forum des associations :

samedi 9 septembre

au parc Saint Exupéry, de 14h à 18h.

[TERRITOIRE]

Concours photos du Grésivaudan

Tous à vos appareils photos !

La communauté de communes organise jusqu'au 30 septembre, la 3^e édition de son concours photos sur le thème « Du bois au papier dans le Grésivaudan ».

Il est ouvert à tous les amateurs, petits et grands, avec à la clef de nombreux lots.

Informations : le-gresivaudan.fr - tél. 04 76 08 04 57.

SAISON CULTURELLE 2017-2018 LE COLÉO



VENDREDI 29 SEPTEMBRE - 20H30
LANCEMENT DE SAISON
MUSIQUE DÈS 8 ANS
Présentation de la saison, suivie du Big Ukulélé Syndicate.



DIMANCHE 15 OCTOBRE - 15H30 ET 17H30
LE P'TIT CIRK Jeune public
CIRQUE DÈS 3 ANS


VENDREDI 10 NOVEMBRE - 20H30
DOM JUAN
THÉÂTRE DÈS 13 ANS


Ouverture de la billetterie le 1^{er} septembre

Retrouvez la programmation complète sur : www.pontcharra.fr
Contact billetterie Office de tourisme : 04 76 97 68 08

Films à l'affiche



CINÉMA JEAN RENOIR

0892 892 892
jeanrenoir.cine.allocine.fr



DU 14 AU 19 JUILLET	Ven 14	Sam 15	Dim 16	Lun 17	Mar 18	Mer 19
Spider-Man : Homecoming	18h	21h	18h15		21h 3D	18h
Marie-Francine	21h					
Moi, Moche et Méchant 3		18h	16h		18h	
Le Grand Méchant Renard et autres contes				16h		
Baywatch - Alerte à Malibu				21h		
Dunkerque						21h

Express infos

Disponible le jeudi en début de mois dans plus de 30 points de dépôt.
En consultation sur www.pontcharra.fr.

Vous souhaitez faire passer une info :

Contact : Maurice Bucci - tél. 04 76 97 11 65 - mél : maurice.bucci@pontcharra.fr
Service Communication - mairie de Pontcharra - BP 49 - 38530 Pontcharra
Dépôt des informations : le jeudi qui précède la semaine de parution avant midi.

Réalisé par le service Communication de la mairie de Pontcharra.



Tirage : 900 ex. - imprimé sur papier recyclé.

SPÉCIAL ÉTÉ

Pontcharra

l'Express infos



VILLE DE PONTCHARRA

MAIRIE BP 49 38530 PONTCHARRA
courrier@pontcharra.fr www.pontcharra.fr

N°634
JUILLET | AOÛT | 2017

[SCOLAIRE] [SERVICES PÉRISCOLAIRES]

ÉCOLES DE PONTCHARRA, RENTRÉE 2017-2018 : RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS



Dès le 4 septembre 2017, vos enfants scolarisés à Pontcharra viendront à l'école suivant les horaires :

LES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Accueil périscolaire le matin : de 7h30 à 8h30

Pause méridienne : de 11h30 à 13h30

Accueil périscolaire le soir : de 16h30 à 18h30

LE MERCREDI MATIN :

Mise en place d'un accueil de loisirs à César Terrier, de 8h30 à 11h30, regroupant les enfants des 5 écoles.

INFORMATIONS À DESTINATION DES PARENTS :

Un avenant au dossier d'inscription, modifiant les horaires du périscolaire du soir et comportant l'offre d'accueil du mercredi matin sera disponible en mairie, auprès du service Périscolaire et sur le portail famille, à compter du lundi 17 juillet.

Pour les familles ayant déjà déposé un dossier 2017-2018, l'avenant sera adressé par mél. Date limite de retour : mercredi 16 août.

Contact : mairie, service Périscolaire (du lundi au vendredi, de 9h à 12h) - tél. 04 76 97 81 97.

[FESTIVITÉS]

FÊTE DE LA ROSIÈRE

VENDREDI 25, SAMEDI 26, DIMANCHE 27 AOÛT

Thème : la guinguette

Vendredi à 21h au parc Saint Exupéry :

Cinéma, projection en plein air du film « Le Livre de la jungle »

Samedi à partir de 11h au parc Saint Exupéry :

Journée festive avec jeux en bois, jeux aquatiques, couronnement de la 111^e Rosière, apéritif musical et bal en soirée

Dimanche à l'Île Fribaud :

Courses CAPRG à partir de 9h (10 km, 5 km, démonstration et défi handisport), apéritif offert par Amitié Pontcharra Rouasenda, buvette associative, petite restauration, Défi Famille l'après-midi.

Et aussi... tout le week-end, fête foraine sur le parking ouest de la mairie.

CANICULE : INFORMATIONS

INSCRIPTION SUR LA LISTE DES PERSONNES FRAGILES OU ISOLÉES :

- Informations auprès du CCAS
- Rendez-vous en mairie, au service CCAS pour vous déclarer.
- Le formulaire de recensement est disponible sur le site de la ville : pontcharra.fr, rubrique : quotidien/cadre de vie/risques majeurs.

UNE SALLE CLIMATISÉE POUR LES CHARRAPONTAINS :

En cas de nécessité, la mairie met à votre disposition la salle du conseil municipal, climatisée, située au 1^{er} étage de la mairie.

UN NUMÉRO D'INFORMATION NATIONAL EST AUSSI À VOTRE SERVICE :

Canicule info service 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Conseils et informations sur :

www.social-sante.gouv.fr/canicule

www.meteo.fr

i Mairie de Pontcharra, CCAS
tél. 04 76 97 11 65. pontcharra.fr

[SÉCURITÉ]

TRANQUILLITÉ VACANCES

Grâce au dispositif Tranquillité vacances, vous bénéficiez des patrouilles quotidiennes (de jour comme de nuit) de la gendarmerie devant votre domicile (maison ou appartement). Pour vous inscrire, rendez-vous personnellement à la gendarmerie pour remplir le formulaire et préciser votre organisation (personne venant arroser les plantes etc.) mais aussi obtenir des conseils pour se prémunir au mieux des cambriolages. Ce dispositif est en vigueur toute l'année.

Plus de renseignements sur www.interieur.gouv.fr.

Le formulaire est également téléchargeable à cette adresse, à imprimer et à remplir.

Gendarmerie de Pontcharra, 463 rue des Altaeas. Tél. 04 76 97 60 74.

[EN BREF]

Ludothèque : horaires d'été

Horaires du 13 au 28 juillet : du mardi au vendredi de 10h à 12h et 16h à 19h. La ludothèque sera fermée en août. Réouverture le 5 septembre.

[PERMANENCES]

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence mensuelle (le 3^e lundi du mois) en mairie de Pontcharra : **lundi 17 juillet**, de 9h à 12h. Une prise de rendez-vous est obligatoire auprès du service Accueil de la mairie ou par mél : jean-claude.jesior@conciliateurdejustice.fr.

ADIL : INFORMATION LOGEMENT

Prochaine permanence : **jeudi 27 juillet**.
Inscription : 04 76 53 37 32.
www.adil38.org

CAFÉ DES AIDANTS

Mardi 12 septembre, de 14h30 à 16h30.
Thème : être aidant...
Adresse : 125 chemin des Longs Prés à Lumbin. Inscription conseillée : Maison départementale de l'autonomie. Tél. 04 56 58 16 41. cafedesaidantslumbin.blogspot.fr

PERMANENCE INFO-ÉNERGIE

Mercredi 13 juillet, de 13h à 17h, au siège de la Communauté de communes Le Grésivaudan, à Crolles. Pour prendre rendez-vous : AGEDEN - tél. 04 76 23 53 50. mél : infoenergie@ageden.org

jeudi 28 SEPTEMBRE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
🕒 20H 📍 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

[SERVICE AU PUBLIC]

MAIRIE : HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT L'ÉTÉ

La mairie vous accueille tout l'été du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

La mairie sera fermée les samedis 15, 22, 29 juillet et 5, 12 et 19 août.

Contact : tél. 04 76 97 11 65 - courrier@pontcharra.fr - www.pontcharra.fr

[VIE MUNICIPALE]

Réunion publique

Jeudi 14 septembre à 20h au Coléo

Présentation de l'étude sur les écoles et restitution de l'audit sur le budget.

[JEUNES]

CONTRIBUTION COMMUNALE AU REVENU MINIMUM ÉTUDIANT

La commune de Pontcharra et son CCAS proposent une aide pour les étudiant(e)s confronté(e)s à des difficultés financières pour poursuivre leurs études supérieures. Cette aide (de 70 à 100 € par mois) est calculée à partir de critères définis par les commissions municipales compétentes. En contrepartie l'étudiant s'engage à participer à 5 heures par mois à des actions d'accompagnement scolaire, d'aide aux personnes âgées ou tout autre projet d'intérêt communal. Vous pouvez retirer un dossier de demande d'inscription à l'accueil de la Mairie. **Les dossiers complétés sont à retourner en mairie avant le 30 septembre.**

[CADRE DE VIE]

CAPTURE DES CHATS ERRANTS

Afin de maîtriser la démographie et l'état sanitaire des chats errants, une campagne de capture en vue de stérilisation et d'identification, sera effectuée sur la commune de Pontcharra, dans le secteur du centre-ville (rue Laurent Gayet, rue du Docteur Charvet, rue des Mettanies, place Pierre du Terrail, place Bayard, rue de la Scie) ainsi que dans le secteur de Grignon, rue du Maniglier. La campagne de capture se déroulera **du lundi 17 juillet au lundi 2 octobre inclus**. Les chats saisis seront conduits à la clinique vétérinaire de Pontcharra. Ils y seront examinés, stérilisés, identifiés puis relâchés sur leur lieu de capture.



[TRAVAUX]

Travaux d'assainissement à Villard Noir

Les travaux se poursuivent par tranches jusqu'au mois d'octobre.

- Calendrier et localisation des tranches des travaux : pontcharra.fr
- i** Pour toute information, veuillez prendre contact avec M. Michaël Monin, Alp'études - tél. 06 82 87 67 56.



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, vous pouvez :

- consulter l'affiche apposée à la porte des pharmacies de Pontcharra.
- téléphoner au 39 15*, serveur national 24/24 heures * 0.34 €/minute depuis un poste fixe.
- consulter le site Internet <http://www.sosgardes.fr>.

[ENVIRONNEMENT]

BACS ORDURES MÉNAGÈRES : RETRAIT LORS DES PERMANENCES À LA MAISON DES SERVICES

Les retraits des bacs pour les personnes ayant passé commande auront lieu :

JUILLET :

Jeudi 13 juillet, 15h-17h ;
Lundi 31 juillet, 8h-12h.

AOÛT :

Jeudi 3 août, 15h-17h ;
Lundi 7 août, 8h-12h ;
Jeudi 10 août, 15h-17h ;
Jeudi 17 août, 15h-17h ;
Samedi 19 août, 9h-13h ;
Lundi 21 août, 8h-12h ;
Jeudi 24 août, 15h-17h.

i Maison des services, Direction des Services techniques - tél. 04 76 97 81 85.

[CADRE DE VIE]

RAPPEL DES CONSIGNES POUR UN ÉTÉ TRANQUILLE

• BRUIT :

L'utilisation des engins de jardinage ou de bricolage (tondeuse, taille-haie, scie électrique, perceuse...) est tolérée les jours de semaine (de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30), le samedi (de 9h à 12h et de 15h à 19h), les dimanches et jours fériés (de 10h à 12h). Chacun doit veiller à limiter le volume sonore.

• ESPACES PUBLICS ET LOISIRS :

- De nombreuses poubelles sont présentes dans les rues et espaces publics de la commune, pour y déposer vos restes de pique-nique dans des sacs fermés.
- Le plan d'eau des Lônes est un espace naturel protégé. Les jeux et activités sportives (vélo, course à pied...) sont permis, dans le respect des autres utilisateurs des lieux, mais la circulation motorisée est interdite. Sur le grand Lône, la baignade n'est l'objet d'aucune surveillance et relève de la seule responsabilité des baigneurs. Le petit Lône est réservé à la pêche.

• CHIENS :

Ils doivent être tenus en laisse sur la voie et les espaces publics et leur présence est interdite sur les terrains sportifs, même tenus en laisse. Leurs propriétaires ont obligation de ramasser les déjections canines et bénéficient d'espaces aménagés pour leur animal en plusieurs endroits de la commune.

• AU JARDIN :

La hauteur des haies ne doit pas excéder 2 mètres à moins de 2 mètres d'une propriété voisine. Les feux de jardin sont interdits. Vos déchets verts peuvent être valorisés chez vous par compostage ou bien portés en déchèterie. Seuls les barbecues sont autorisés.

• DÉPÔTS SAUVAGES D'OBJETS SUR LA VOIE PUBLIQUE : formellement interdit.

• LES SANCTIONS :

En application des dispositions du Code pénal, les infractions constatées peuvent donner lieu à des sanctions qui, selon leur classification, vont de 38 € à 1 500 €.

[CITOYENNETÉ]

LE RECENSEMENT JEUNE CITOYEN EST OBLIGATOIRE À 16 ANS

Tout jeune ayant eu ou ayant 16 ans entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 août 2017 doit passer en mairie de Pontcharra muni de sa carte nationale d'identité en cours de validité, du livret de famille ainsi que d'un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, eau, EDF...), à partir de la date de son anniversaire, et ce, le plus rapidement possible.

Le recensement jeune citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour passer examens et permis de conduire.

PROCHAIN EXPRESS INFOS

Prochain numéro : *Express infos* 635, parution le **jeudi 7 septembre**.

Dépôt des informations jusqu'au jeudi 31 août, avant midi.